



Commune de LOGONNA-DAOULAS

Avis d'enquête publique

Projet extension activité conchylicole dans la bande des 100m

Par arrêté en date du 27 novembre 2025, le Maire de Logonna Daoulas a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'extension de l'activité conchylicole de l'EARL COIC HUITRE ET COQUILLAGES faisant l'objet d'un dossier de déclaration préalable n°029 137 25 00068 déposé le 2 octobre 2025 en mairie de LOGONNA-DAOULAS. Situé dans la bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage et en dehors des espaces urbanisés, ce projet, exigeant la proximité immédiate de l'eau, est conformément à l'article L121-17 du code de l'urbanisme soumis à enquête publique ». À cet effet, il a désigné Madame Françoise ISAAC en qualité de Commissaire enquêtrice.

L'enquête se déroulera à la mairie du mercredi 17 décembre 2025 à 9h au jeudi 15 janvier 2026 à 17h00-où les pièces de chaque dossier et le registre d'enquête seront consultables.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets concernés par l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, aux horaires d'ouverture de la mairie.

La Commissaire enquêtrice recevra à la mairie les déclarations verbales des habitants et des intéressés, aux dates et horaires suivants : le 17 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ; le 05 janvier 2026 de 14h00 à 17h00 et le 15 janvier 2026 de 14h à 17h.

Elles peuvent également être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice, à l'adresse de la mairie (21 rue Ar Mor 29460 Logonna Daoulas), ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@logonna-daoulas.bzh

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.